

Les critères pour la nomination des évêques

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Perepiscopus](#), [Rome](#), [Vatican](#)

Date : 13 avril 2016



Du 11 au 13 avril au Vatican, le conseil de neuf cardinaux entourant le pape **François** pour réformer le gouvernement de l'Église (« C9 »), [a discuté](#)

« des critères pour le recueil d'informations pour la nomination des nouveaux évêques, à la lumière de leur identité et missions pastorales ».

Cette réflexion s'est accompagnée d'une autre sur le rôle des nonces, qui recherchent les

candidats à l'épiscopat. Mgr **Luigi Ventura**, nonce apostolique à Paris, est actuellement souffrant et il est possible qu'il finisse par être remplacé. Ses dernières nominations en France sont plutôt de bon augure pour la suite.

Le pape nomme des évêques quasiment tous les jours. De fait, il ne connaît pas les élus par la Congrégation des évêques, présidée par le cardinal Ouellet. Les 3 candidats au siège d'un diocèse (la fameuse terna) sont présentés par le nonce aux membres de la Congrégation pour avis et élection. Selon le pays, l'avis du membre de ce même pays est crucial. Pour la France, c'est le cardinal **Vingt-Trois**. Ensuite le pape ratifie le choix... ou non. Il a déjà refusé une nomination. Ce fut le cas avec la nomination de l'archevêque de Chicago, que le pape imposa, malgré la désapprobation de l'épiscopat américain, Mgr **Blase Cupich**.